

Le point sur la transposition des standards OST européens en France

ÉDITORIAL

La rentrée est là avec son cortège de projets en cours ou à lancer.

T2S a marqué la fin du premier semestre, avec le succès du lancement en deux temps de la première vague de migrations. Cela va nous conduire à une série de tests sur les OST en environnement T2S.

Avec Stream 5, nous avons, par ailleurs, franchi au printemps l'avant-dernière étape de la migration aux standards européens qui concerne les OST de distribution et de réorganisation obligatoires.

Place maintenant à la préparation de Stream 6.

Les travaux redémarrent et ils ne s'achèveront qu'en septembre 2016, dernier jalon OST, qui correspondra aussi à la vague 3 de T2S.

Bonne rentrée à tous. ■

Marcel Roncin
Président de l'AFTI

ÉTAT D'AVANCEMENT

Depuis le mois d'avril de cette année, la France traite les opérations sur titres de distribution et de réorganisations obligatoires conformément aux standards européens.

Avec ces quelques mois de recul, si certains ajustements restent encore nécessaires, nous pouvons établir que cette première phase d'implémentation des standards s'est déroulée de façon satisfaisante.

Ainsi désormais, la quasi-totalité des paiements de dividendes, intérêts et remboursement effectués en euro et en non-euro sont désormais crédités directement en comptes cash conformément aux standards.

En outre, les adaptations réglementaires permettent depuis début juin, un traitement top down des opérations sur titres dont le produit implique la gestion de fractions de titres, procédé qui réduit considérablement le délai de traitement de ces opérations.

Les composantes techniques et organisationnelles permettant d'assurer ces traitements sont donc bien en place, mais l'effort de communication doit être maintenu pour que chacun intègre dans ses procédures l'application de ces nouveaux principes et que les parties qui interviennent dans le montage des opérations intègrent les possibilités offertes par ces standards.

Mais le projet n'est encore qu'à mi-chemin de son objectif d'implémentation de l'ensemble des standards.

Cette première étape a permis d'affûter les organisations, à chacun de trouver ses marques, pour aborder au mieux les prochaines échéances. Et celles-ci sont multiples.

- Finaliser les études sur les opérations électives
- Préparer la migration T2S
- Préparer la migration de la seconde phase des standards

Les premières études réalisées pour cette seconde phase (Stream 6) doivent être complétées pour que la Place finalise la description des modalités de traitement des opérations électives dans le cadre des standards. Ce sera l'objet des groupes de travail qui reprendront leurs travaux dans les semaines à venir.

Parallèlement les efforts vont se porter sur les tests liés aux OST dans l'environnement T2S. Car même si le traitement des OST n'est pas modifié pour T2S, leur enregistrement comptable et le reporting associé vont être adaptés, et le traitement des OST/Flux sensiblement modifié.

Des éléments plus détaillés vous sont présentés ci-après.

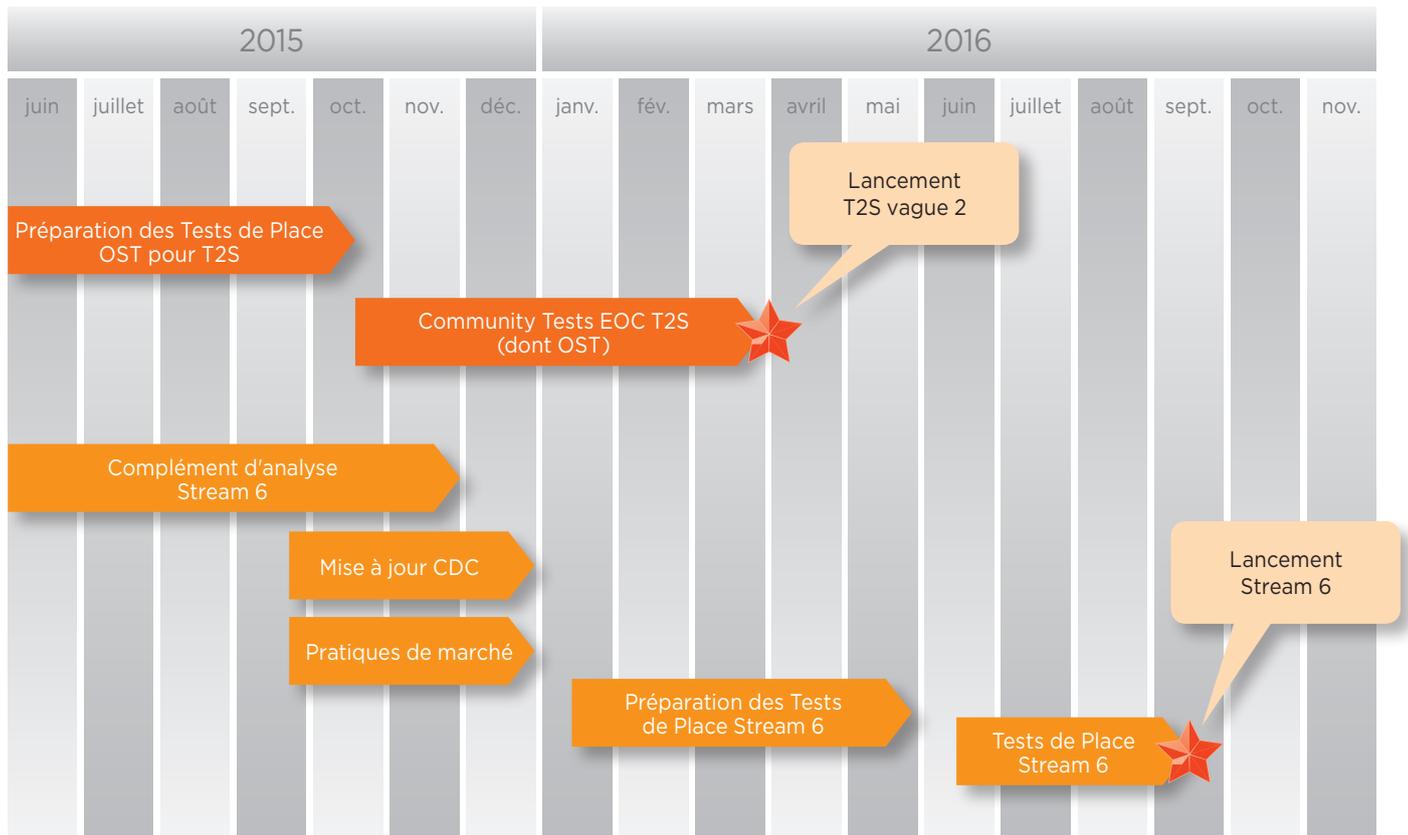
Alors que les Tests pour T2S ne seront pas encore achevés, il faudra se pencher dès le premier trimestre 2016, sur la préparation des tests pour la seconde phase de la réforme des OST.

Ces tests se dérouleront lors de l'été 2016, pour une mise en œuvre de l'ensemble du dispositif de traitement des OST en septembre 2016.

Un effort soutenu est donc nécessaire pour la mise en œuvre des standards sur les OST pendant une année supplémentaire, sur fond de mise en œuvre de T2S... ■

MACRO-PLANNING DE PROJET

Depuis le mois de juin, les ateliers visant à préciser les modalités de traitement des OST avec options dans le cadre des standards européens ont repris et se concrétiseront par l'actualisation des cahiers des charges de Place pour la fin de cette année. S'en suivra dès le début de l'année 2016, la préparation des tests de Place pour le Stream 6 qui se dérouleront dans le courant de l'été 2016. Les modalités de mise en œuvre des standards pour les OST électives seront également précisées au cours du premier semestre 2016, pour une implémentation des standards dès la mi-septembre 2016. ■



FORMATION

Plus que jamais le dispositif d'accompagnement au changement est maintenu, au travers notamment d'une **formation labellisée « formation de Place » conçue en collaboration par SWIFT et OTC GROUPE ONEPOINT**. Cette formation donne une vision précise du projet et de ses enjeux permettant ainsi de rapidement évaluer les impacts de la réforme sur les métiers et les systèmes d'information.

Cette formation s'articule autour de deux journées, l'une dédiée à la présentation des impacts de la réforme sur les métiers, l'autre présentant les messages ISO utilisés pour l'annonce et le traitement des OST.

Plusieurs sessions de formation sont proposées en **inter entreprise** pour la fin de l'année 2014 et le premier semestre 2015, selon le planning suivant :

Volet Métier	Volet ISO
13 octobre 2015	16 octobre 2015
3 novembre 2015	6 novembre 2015
24 novembre 2015	

D'autres sessions peuvent cependant être organisées à la demande des établissements.

N'hésitez pas à vous rapprocher des services concernés pour vos besoins en formation:

Renseignements & Inscriptions

Training-center@groupeonepoint.com / 01 46 94 95 96

www.swift.com/training (inscriptions)

veronique.sheta@swift.com

ou +32 2655 4509 (renseignements)

FORMATION

Plus que jamais le dispositif d'accompagnement au changement est maintenu, au travers notamment d'une **formation labellisée « formation de Place » conçue en collaboration par SWIFT et OTC GROUPE ONEPOINT**. Cette formation donne une vision précise du projet et de ses enjeux permettant ainsi de rapidement évaluer les impacts de la réforme sur les métiers et les systèmes d'information.

Cette formation s'articule autour de deux journées, l'une dédiée à la présentation des impacts de la réforme sur les métiers, l'autre présentant les messages ISO utilisés pour l'annonce et le traitement des OST.

Plusieurs sessions de formation sont proposées en **inter entreprise** pour la fin de l'année 2014 et le premier semestre 2015, selon le planning suivant :

Volet Métier	Volet ISO
13 octobre 2015	16 octobre 2015
3 novembre 2015	6 novembre 2015
24 novembre 2015	

D'autres sessions peuvent cependant être organisées à la demande des établissements.

N'hésitez pas à vous rapprocher des services concernés pour vos besoins en formation:
Renseignements & Inscriptions

Training-center@groupeonepoint.com / 01 46 94 95 96
www.swift.com/training (inscriptions)
veronique.sheta@swift.com
ou +32 2655 4509 (renseignements)

TRAVAUX EN COURS

T2S à l'horizon

Bien sûr, T2S est avant tout une plateforme technique permettant aux acteurs de l'industrie du post-marché en Europe de disposer d'un outil unique de règlement/livraison des opérations.

Parmi lesdites opérations figurent celles issues du traitement des Opérations Sur Titres. Ainsi la comptabilisation du produit des OST, qu'il se matérialise par la remise de titres ou d'espèces sera bien enregistrée dans T2S.

L'implication dans les tests T2S des acteurs intervenant dans la chaîne de traitement des OST est donc nécessaire pour valider:

- la bonne comptabilisation des produits d'OST.
- la production des reporting associés.
- La prise en compte des OST/flux avec les nouveaux paramètres proposés par T2S.

Afin de valider la bonne réalisation de ces process, Euroclear met à la disposition de la communauté ESES, une plateforme permettant de tester les fonctions liées à T2S, dans laquelle sera paramétré un ensemble d'OST défini en collaboration avec la Place.

Cette plateforme de tests, dénommée PM, est d'ores et déjà disponible, dans un fonctionnement identique à la production jusqu'à la montée de la seconde vague sur la plateforme T2S fin mars 2016.

Les participants ont donc la possibilité de s'assurer que les connexions de leur système d'information à cet environnement de tests et les paramétrages sont conformes à leurs attentes.

Des cas dédiés aux OST ont été positionnés sur la première quinzaine du mois de septembre afin de compléter ces tests.

Un premier test de migration sera réalisé le 19 octobre. Il devra permettre de s'assurer:

- De la bonne prise en compte par chacun des opérations sur les OST dont la date de paiement est proche de la date de migration
- Du bon traitement des OST/flux pour les opérations en suspens à la veille de la migration, portant sur des OST dont la Date de Paiement est le jour de la migration.

Ces tests propres à la migration seront par la suite suivis de tests permettant de valider le bon traitement des différents cas d'OST dans un environnement T2S.

L'ensemble des documents liés à l'organisation et au planning détaillé des tests sont disponibles sur le site d'Euroclear. ■

SUIVI DU DÉPLOIEMENT DES STANDARDS AU NIVEAU EUROPÉEN

L'European MIG s'est tenu les 17 et 18 septembre 2015 à Amsterdam, la première de ces deux journées de travail étant consacrée à la mise en œuvre des standards OST et la seconde à celle des standards relatifs aux Assemblées Générales.

L'ombre de deux événements planait sur la journée du 17: la réalité opérationnelle de la plateforme T2S avec la connexion programmée en 2016 des marchés tournant autour de la France et de l'Allemagne et le projet de révision en cours de la Directive Droits des Actionnaires.

Cette ombre a fait ressortir l'image d'une Europe à deux vitesses déjà constatée l'an dernier: la zone T2S contrainte à réussir une mise en œuvre au plus tôt des standards pour répondre aux exigences d'harmonisation suivies par le T2S Harmonisation Steering Group d'une part, une zone au rythme de déploiement moins contraint, d'autre part.

Le résultat est flagrant au travers des plans annoncés. La première zone témoigne d'un engagement intense de chaque Place pour lever tout obstacle, y compris réglementaire, avec un objectif de mise en conformité à un horizon situé fin 2016. À titre d'exemple, l'Italie qui a migré à T2S est déjà en ligne avec les standards OST. La seconde zone où Suède et Royaume uni sont considérés comme les leaders offre un horizon plus brumeux, le cap étant parfois donné par une refonte des infrastructures centrales.

Le projet de révision de la Directive Droits des Actionnaires, qui pourrait voir sa transposition se concrétiser en 2017-2018 pourrait donner l'impulsion nécessaire à cette seconde zone. En effet, cette dernière devrait trouver son inspiration technique au sein des standards eux-mêmes pour ses parties relatives à l'exercice des droits de l'actionnaire, aux obligations en matière de transmission d'informations permettant l'exercice de ces droits. Tout au moins, tel est l'espoir de l'industrie qui met en avant les efforts déjà consentis par de nombreux pays sur le sujet.

Ainsi deux repères se détachent en matière de mise en œuvre des standards européens en matière d'OST, fin 2016 pour les pays majeurs de la zone T2S et début 2018 pour une mise en œuvre plus générale. La fixation à novembre 2016 du prochain European MIG révèle à ce titre l'espoir des effets de T2S en termes de concrétisation d'avancées flagrantes, sous réserve bien sûr que les infrastructures et leur communauté tiennent leurs engagements et puissent tenir le rythme soutenu des efforts que réclame un tel déploiement. ■